

# Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

## Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi trente juin à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle polyvalente de Montagrier, sur la convocation qui leur a été adressée le jeudi dix-sept juin par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 30  
 Nombre de présents : 18  
 Nombre de votants : 20

Abstention : -  
 Pour : 20  
 Contre : -

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 30 juin 2021					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel		x		
BALABEAU	Jérôme	x			
BANCHIERI	Philippe	x			
BERNARD	Francine	x			
CAILLAUD	Philippe	x			
CASANAVE	Laurent	x			
COUVY	Jean-Paul	x			
DECARPENTRIE	Françoise		x	Jean-Claude JUGE	
DEGLANE	Christine		x		
DEVARS	Pascal	x			
DUCROCQ	Corinne		x	Francis LAFAYE	
FAURE	Michèle				
HERMAN	Nadine	x			
JOUEN	Pascal		x		
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick	x			
LAFAYE	Francis	x			
LAGRENAUDIE	Yannick				
LAMONERIE	Bruno		x		
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARTINOT	Claude	x			
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain	x			
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre	x			
RAYNAUD	Michel				
SAUTREAU	Jean-Michel				
SAVOYE	Gérard		x		
SEDAN	Annie		x		
		18	8	2	0

Secrétaire de séance : Pascal MECHINEAU

Objet : Désignation du secrétaire de séance et adoption du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2021.

AR PREFECTURE

024-200068260-20210630-2021063010-DE  
 Regu le 05/07/2021

**Objet : Désignation du secrétaire de séance et adoption du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2021.**

Monsieur Francis LAFAYE, Président, procède à l'appel des délégués, puis expose que le comité syndical doit désigner son secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le comité syndical nomme Pascal MECHINEAU secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2021 est approuvé.



Le Président,  
Francis LAFAYE

*Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.*

*Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture*

*Pour copie conforme,*

*Publié et Affiché le*

AR PREFECTURE

024-200068260-20210630-2021063010-DE  
Regu le 05/07/2021